



communiqué

N°:
No.: 118

Le 17 août 1984

LEVÉE DES SANCTIONS AÉRIENNES CONTRE LA POLOGNE

L'honorable Jean Chrétien, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui la levée des restrictions limitant à deux les vols réguliers vers le Canada et restreignant les vols nolisés attribués à la compagnie aérienne nationale polonaise LOT. Dorénavant, l'attribution de vols nolisés et de vols réguliers reviendra aux autorités canadiennes compétentes dans le cadre des lois et des règlements en vigueur.

Monsieur Chrétien a déclaré que la levée des mesures prises par le Canada en février 1982, est un geste de bonne volonté en réponse à la récente proclamation de l'amnistie des prisonniers politiques par le parlement polonais.